

216C0390
FR0004031839-FS0129

3 février 2016

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

CYBERGUN

(Alternext)

Par courrier reçu le 3 février 2016, la société par actions simplifiée Amiral Gestion¹ (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 15 janvier 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CYBERGUN² et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 4 412 803 actions CYBERGUN représentant autant de droits de vote, soit 5,21% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CYBERGUN sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 3 février 2016, 7 271 423 actions CYBERGUN représentant autant de droits de vote, soit 8,59% du capital et des droits de vote de cette société².

¹ Contrôlée par M. François Badelon.

² Société transférée sur Alternext le 29 janvier 2014.

³ Sur la base d'un capital composé de 84 672 115 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.